

présentées par Son Excellence M^{gr} Bray au nom de la délégation ici présente, à savoir que la seule façon de régler le problème est d'instituer une censure, si vous voulez, au bon sens de qui nous pourrions nous fier pour déterminer les publications que vise la loi.

Monsieur le président, le seul titre que je possède, je crois, pour parler devant le Comité aujourd'hui, c'est que du matin au soir, bon an mal an, je m'occupe des jeunes. C'est mon métier, il faut absolument faire quelque chose et s'attaquer au problème; sinon, nous courons le danger d'engloutir inutilement, quelles que soient nos méthodes, les immenses sommes d'argent que nous consacrons à réaliser notre grand idéal: l'instruction la plus poussée et gratuite pour tous.

LE PRÉSIDENT: Je vous remercie beaucoup de votre excellente déclaration. Nous appelons maintenant le colonel Charles Leonard, D.S.O., membre du conseil municipal de Saint-Jean. Il a participé aux deux guerres mondiales et a acquis une vaste expérience dans plusieurs domaines.

Le colonel Charles LEONARD, D.S.O., membre du conseil municipal de Saint-Jean (B.-B.): Monsieur le président et messieurs les sénateurs, je ne crois pas pouvoir donner plus de détails sur ce que vous avez entendu, ce matin. Le sujet a été bien exposé, je crois, mais, à titre de membre du conseil municipal de Saint-Jean, je désire déclarer que ce problème nous intéresse intensément et que nous espérons que sa solution ne tardera pas. Vous avez beaucoup entendu parler, ce matin, des conditions qui règnent à Saint-Jean et au Nouveau-Brunswick en général. Je crois plutôt que ces remarques peuvent s'appliquer à toutes les provinces du Canada. Nos enfants, à mon avis, ne sont pas plus friands de cette littérature que ceux des autres provinces. Je suis fermement convaincu que ce malheureux état de choses se propage, et il n'y a aucun doute qu'un plus grand nombre de magasins écoulent cette littérature aujourd'hui qu'il y a cinq ans. Quelle que soit la méthode qui puisse être adoptée, j'espère qu'elle sera très efficace. Je sais que pour ce qui est des films au Nouveau-Brunswick, les censeurs s'y prennent exceptionnellement bien et accomplissent une excellente besogne. S'il était possible de créer des rouages analogues pour s'occuper du problème de la littérature immorale, ils feraient, je crois, beaucoup de bien. C'est tout ce que j'ai à dire.

LE PRÉSIDENT: Je vous remercie beaucoup, colonel Leonard. Nous appelons ensuite M. R. L. Grannan, homme d'affaires de la ville de Saint-Jean. Il a acquis une vaste expérience dans les œuvres du bien-être social et a consacré une grande partie de son temps, de son énergie et de son argent à des entreprises philanthropiques d'intérêt civique. M. Grannan nous fera part, du point de vue pratique des résultats de la croisade en faveur de la bonne littérature, qui se poursuit actuellement dans la ville de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick.

M. GRANNAN: Monsieur le président et messieurs les sénateurs, j'ai l'honneur d'être le vice-président de la croisade qui est dirigée par Monsignor Lockary en sa qualité de directeur diocésain à Saint-Jean. Ainsi que monsieur le président l'a mentionné, je pourrai vous parler un peu des résultats pratiques de cette campagne. Il vous a déjà dit que la campagne est non confessionnelle, étant appuyée par presque tous les organismes sociaux de la ville, bien que le véritable travail soit accompli par les associations catholiques, c'est-à-dire que celles-ci s'occupent de la visite des magasins et d'initiatives de ce genre. Nous avons aussi, ainsi que l'honorable sénateur McGuire l'a indiqué, pris contact avec les distributeurs de Saint-Jean, dont deux seulement sont importants. Nous avons reçu la plus grande coopération possible de leur part.

Quant aux résultats pratiques, Monsignor Lockary a déjà dit au Comité qu'un grand nombre de livres format de poche ont été retirés des kiosques et que presque toutes les publications intitulées *Girlie* ont entièrement disparu. Les